

MAIRIE D'OSANI

Curzu - Osani - Ghjirulatu

DOCUMENT DE PRESENTATION POUR LA DEMANDE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE GIROLATA

Le village de Girolata sur la commune d'Osani accueille en plus de sa population résidente une fréquentation touristique très importante. Le problème de la pollution provoquée par les rejets d'eaux usées y sont importants, et nuisent à la qualité de l'environnement, marin car les rejets se font pour moitié directement en mer, et terrestre pour l'autre moitié des rejets qui s'effectuent en passant par de simples fosses ou même par des puits perdus.

La Commune a engagé un programme d'investissement pour y remédier en réalisant un tout-à-l'égout collectant l'ensemble des habitations du village et les établissements accueillant du public, relié à une station d'épuration d'une capacité maximale de 550 équivalents-habitants.

La configuration de Girolata est celle d'un village édifié pour partie sur un promontoire partagé par une voirie communale en son point haut, et prolongé en partie basse par une plaine en arrière plage, la plage servant de « voirie » aux habitants pour accéder et quitter le village, tant par voie maritime que par le sentier pédestre qui s'élève depuis l'autre bout de la plage.

Cette configuration amène à concevoir un réseau apte à collecter autant que possible de façon gravitaire les effluents, et d'installer des postes de relevage pour refouler depuis les points bas du réseau les eaux à traiter vers la station d'épuration.

Ces impératifs techniques amènent à prévoir dans la partie haute du village, pour les habitations situées à l'ouest de la voirie centrale, un section du réseau surplombant la mer, et donc amené à traverser plusieurs propriétés privées. A l'exception de quatre habitations, la collecte est ainsi gravitaire. Un poste de relevage de petite dimension est nécessaire pour les quatre habitations, qui devra être implanté sur une parcelle privée. Pour les habitations situées de l'autre côté de la voirie centrale du haut du village, le réseau doit gagner le poste de relevage situé au point bas de la plaine en arrière plage, ce qui implique de traverser plusieurs propriétés privées.

Enfin, le plus gros producteur d'eaux usées de Girolata (20% des consommations d'eau et donc des rejets effectués) se trouve en contrebas de la plage, et donc devra recevoir un poste de relevage pour que ses effluents soient refoulés dans la canalisation principale ramenant les eaux usées vers la station d'épuration.

De la sorte 1085 mètres de canalisation, sur les 1780 mètres que compte le réseau, et deux postes de relevage sur les cinq qu'il faut prévoir, traversent ou sont implantés sur des parcelles privées.

Cette situation amène la commune à solliciter une déclaration d'utilité publique des investissements ci-dessus décrits, afin de pouvoir procéder aux acquisitions foncières et disposer des servitudes nécessaires pour, dans un premier temps, réaliser les travaux et pour pouvoir procéder, ensuite, aux opérations d'entretien qui s'avèreraient nécessaires.

